



meylan

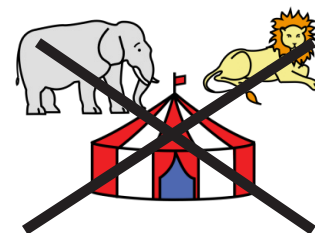
Une ambition
partagée

Arrêté municipal

Un arrêté municipal c'est une loi donnée
par le maire pour ses habitants.



Le but de cet arrêté : Les cirques avec animaux
sauvages sont interdit dans la ville de Meylan

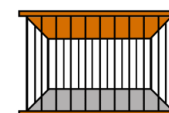


Le maire pense que les cirques ne prennent
pas soin des animaux sauvages.

Par exemple : les cages sont trop petites,
les animaux sont mal nourris.



Les animaux peuvent être malade
à cause de mauvaises conditions de vie.

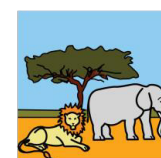


Par exemple les animaux sont enfermés
dans des cages, la mauvaises nourritures, le dressage.

Les animaux sauvages ont besoin de grands espaces.

Par exemple les lions vivent dans la savane.

La savane se trouve dans les pays chauds.



La ville de Meylan veut travailler avec les habitants
de Meylan et parler des conditions de vie
des animaux dans les cirques.



Document rédigé en facile à lire et à comprendre par l'Esat Adapei 26-Pierrelatte
"© European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe.
Plus d'informations sur www.inclusion-europe.org".
Illustrations libres de droit : ARASAAC.ORG

